L’armée belge ne peut pas licencier les extrémistes

17/01/2013 à 7h38

Les personnes adhérant à des mouvements extrémistes peuvent facilement servir l’armée belge. Le ministre de la Défense Pieter De Crem (CD&V) n’a en effet aucune base juridique pour expulser des soldats pour leurs convictions salafistes, indique jeudi le quotidien De Morgen.

Il y a plusieurs semaines pourtant, le ministre avait promis que les extrémistes seraient mis à la porte. “Tout salafisme au sein de la Défense ne sera pas toléré et conduira irrévocablement au licenciement”, avait-il indiqué à la commission Défense après l’annonce de **la présence d’une dizaine de militaires aux convictions islamistes radicales au sein du service de renseignement militaire**.

> *Mais selon un rapport interne, les moyens juridiques manquent pour ce faire. Tant qu’il s’agit de groupuscules ou organisations qui ne sont pas interdits par la loi, les militaires peuvent en faire partie.*

7sur7.be